



Droits d'un enfant née en france et qui habite en algérie

Par **Yamine**, le **28/12/2010** à **15:24**

Bonjour,rnrnJe souhaite vous exposer la situation actuelle de mon petit frère qui vit en Algérie. Voilà, il est né en France en avril 2003 de parents algériens, il est donc né sur le territoire français après 11 mois nous sommes revenus en algérie(un peu forcé)parce qu'on était sans papier.rnEt maintenant on est coincé sur le territoire Algérien. on essaye depuis de revenir en France,le pays natal de mon petit frère.Pire encore, ces dernières années,on ne parvient même plus à obtenir de visas pour venir en vacances en France pour voir notre famille la bas.rnOn a tenté pas mal de choses!Existe-t-il un moyen administratif de régulariser cette situation?rnJe trouve abberant qu'une personne née en France se retrouve sans droits !!!rnMerci de m'avoir lu jusqu'au bout, et je vous remercie par avance de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **corima**, le **28/12/2010** à **15:28**

[citation]Je trouve abberant qu'une personne née en France se retrouve sans droits !!!
[/citation]rnrnOui mais il n'est pas né en France de parents français, c'est tout ce qui fait la difference. Au contraire, il est né en France de parents étrangers en situation irregulière, raison pour laquelle très certainement vous n'arrivez plus à avoir ne serait-ce qu'un visa touristique. Ils craignent que vous ne profitiez de ce visa touristique pour rester de nouveau illégalement sur le sol françaisrnrnDes personnes dont c'est la specialisation viendront surement vous éclairer un peu mieux que moi.rnrnLa France n'est pas les Etats Unis où il suffit de naître même dans un avion au dessus du territoire américain pour avoir la nationalité américaine

Par **mimi493**, le **28/12/2010 à 21:17**

[citation]Oui mais il n'est pas né en France de parents français, c'est tout ce qui fait la différence. [/citation]
Non ce n'est pas ça qui fait la différence
La naissance en France, que les parents soient Français ou non ne changent rien :
- Si au moins un des parents est Français, l'enfant né n'importe où est Français (droit du sang)
- Si les deux parents sont étrangers, la naissance en France, à elle seule, ne donne aucun droit à la nationalité française (non application du droit du sol). Il faut des conditions supplémentaires
* un des deux parents étrangers est lui-même né en France, l'enfant est Français de naissance (double droit du sol)
* aucun des deux parents ne peut transmettre sa nationalité, l'enfant est Français de naissance mais dès qu'un des parents peut lui transmettre sa nationalité, l'enfant perd d'office la nationalité française (même s'il a 40 ans, qu'il a toujours vécu en France. ça a été un gros problème pour les Argentins, il y a quelques années)
* si l'enfant respecte certaines conditions de résidence en France et qu'il réside toujours en France à sa majorité il devient Français (avec anticipation possible dès 13 ans)
Dans le cas des Algériens, comme l'Algérie était un département français, si un des parents est né avant l'indépendance, il est né en France donc ses enfants nés en France, sont Français de naissance (double droit du sol). C'est pareil pour certaines autres colonies.
Donc la seule question est : quand sont nés les parents et où ?

Par **corima**, le **28/12/2010 à 21:38**

[citation]Non ce n'est pas ça qui fait la différence [/citation]
Si !!! C'est ce qui fait toute la différence dans sa propre situation et sa question

Par **Yamine**, le **29/12/2010 à 20:01**

Et ben malheureusement mon père est née en 1966 et ma mère 1970 en algérie...
net merci pour les réponses.

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 02:58**

[citation]Si !!! C'est ce qui fait toute la différence dans sa propre situation et sa question [/citation]
Non, relisez ma réponse, la simple naissance en France ne change rien sur la nationalité, quelle que la personne et la situation.
[citation]Et ben malheureusement mon père est née en 1966 et ma mère 1970 en algérie[/citation]
Effectivement

Par **megherfi**, le **06/01/2011 à 16:00**

salut rn j'ai le meme problem mon fils est ne en france on est rester 5 ans et je suis rentre en

algerie j'ai pas trouve des solution et a la fin on se trouve divorce a cause des papier eh c'est le destin